

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 OCTOBRE 2015

Présents : Gabriel DESBROSSE - ALEX Bruno - Laurence BERT - BRUN Charles- Olivier CARTET CHATAL
Christophe –DELANGLE Chantal - GASDON Maxime – Véronique FESSY- – MONDIERE Hubert- Bernard PIVOT –
RIVIERE Mickaël- VALENTIN Nathalie

Absent ayant donné bon pour pouvoir : LACOUR Danielle à Laurence BERT.

Absent : Alain DAYET – Nathalie VALENTIN.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 septembre 2015.
2. Délibération « Indemnité de conseil alloué à Mr le Percepteur ».
3. Délibération pour autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention « ADS ».
4. Discussion sur le Projet de Schéma de Coopération Intercommunale.
5. Point sur le Multiservices.
6. Poste Adjoint technique 2^{ème} classe pour départ en retraite de Mme Evelyne IZART.
7. Compte-rendu de la réunion avec les associations du 10 octobre 2015.
8. Questions diverses.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 septembre 2015.

Il est approuvé à l'unanimité.

2. Compte-rendu de la réunion avec les associations du 10 octobre 2015.

Laurence BERT et le Maire dressent le compte-rendu de la réunion avec les associations ayant eu lieu le 10 octobre 2015.

La quasi-totalité des associations (13 sur 14 ; absence de la société de chasse) était présente. Les dates des manifestations des associations ont pu être fixées pour l'année 2016 ; cela a permis une meilleure cohérence du calendrier.

Il est à retenir une date de manifestation organisée par la Mairie, à savoir « Le Salon des artistes pradinois » qui aura lieu le samedi 30 avril 2016 et le dimanche 1^{er} mai 2016. Charles BRUN évoque la nécessité de réserver les grilles à la COPLER pour les expositions. Chantal DELANGLE ajoute qu'elle contactera Suzanne CHOSSONNERY pour avoir des plus amples renseignements.

Cette manifestation consistera essentiellement en une exposition de photos et des œuvres des artistes pradinois. Chantal énumère la liste des exposants potentiels. Il est envisagé de lancer un avis à candidature d'exposants sur le prochain « Petit Pradinois », et de mettre un article sur le Pays Roannais et Le Progrès.

3.Point Multiservices.

Charles BRUN, Adjoint, annonce qu'à ce jour, le chantier n'a pas de retard. Néanmoins, à la fin du chantier, il est possible que l'enchaînement entre les différents corps de métiers soit difficile. De plus, un problème vient de se produire : en effet, l'autorisation de mettre les coffrets « Gaz » n'a été validée que le 12 octobre 2015, et leur livraison devrait avoir lieu 15 jours après. Ce désagrément risque de retarder la livraison du chantier. De plus, suite au mail de Fabrice CHANEL, Olivier CARTET propose de prendre un rendez-vous dès maintenant avec GrDF pour permettre l'alimentation du bâtiment en gaz. Ceci permettrait de gagner du temps après l'installation des coffrets.

Le Maire ajoute que Patrick PERRET va aider Jean-Yves sur les travaux de l'épicerie. Il informe qu'un problème de décalage du plancher de 2 cm se situe à l'étage sur la partie « Appartements ».

Le Maire conclut qu'à ce jour, le montant TTC des factures payées sur ce nouveau projet s'élève à 385 686,05 € TTC. La récupération de la TVA a lieu au fur et à mesure.

4. Indemnité de conseil et de budget au percepteur :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil.
- D'accorder l'indemnité de conseil **au taux de 100 % par an.**
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à **Benjamin KOUEYOU.**

Pour information, le montant de cette indemnité s'élève à 447.93 € brut, soit 408.26 € net. Elle sera versée en début d'année 2016.

5. Délibération pour autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention « Autorisation Au Droit des Sols ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, à la demande de la COPLER, de la nécessité de proroger de deux mois la validité de la convention « Autorisation au Droit des Sols » pour terminer l'année civile en cours dans les mêmes conditions. Cette prorogation prendrait la forme d'un avenant de 2 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant relatif à la prorogation de deux mois de la convention « Autorisation Droit des Sols ».

Monsieur le Maire ajoute qu'à partir de 2016, ce service de la COPLER deviendra payant.

L'avenant pour les deux mois permet de bénéficier de la gratuité de ce service jusqu'au 31.12.2015.

6. Délibération pour missionner la poste et accompagnement sur la numérotation des rues :

Véronique FESSY présente la proposition établie par la Poste pour la missionner et nous accompagner sur la numérotation des rues (métrage des rues notamment).

Ce projet s'inscrit dans le cadre des travaux de fibre optique et améliorerait la lisibilité des adresses des habitants de la commune (facilité de recherche).

Le coût du projet d'accompagnement sur la numérotation serait de 780 € Hors Taxes.

Le Maire va se rapprocher du Maire de Neaux, ayant un projet similaire et en cours.

Véronique FESSY conclut que ce projet de numérotation des rues n'est pas une obligation (commune inférieure à 2 000 habitants, mais il constitue une condition de réalisation des travaux de fibre optique).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 2 voix « contre », 1 abstention et 10 voix « pour », décide de retenir la candidature de la Poste, pour un montant de 780 € H.T., afin qu'elle nous accompagne sur ce projet d'accompagnement sur la numérotation des rues.

Véronique FESSY propose de réunir la commission constituée lors du Conseil Municipal précédent. La date est fixée au mercredi 04 novembre 2015 à 20H30.

7. Poste Adjoint technique 2^{ème} classe pour départ en retraite de Mme Evelyne IZART.

Laurence BERT informe le Conseil Municipal que nous avons reçu 73 candidatures.

Deux critères ont été établis :

1^{er} critère : lieu de domicile trop éloignés compte tenu de la faible amplitude horaire (quelques heures de ménages tous les jours pendant la période scolaire).

2^{ème} critère : l'expérience.

Le choix du candidat se fera selon ces deux critères sachant que l'embauche du personnel relève des pouvoirs du Maire.

Le recrutement interviendrait au 1^{er} novembre 2015, sous la forme de CDD, avant embauche définitive.

8. Discussion sur le Projet de Schéma de Coopération Intercommunale.

Le Maire fait part au Conseil du projet de schéma de coopération intercommunale rendu par le Préfet, Fabien SUDRY.

Selon ce projet, la COPLER serait englobée avec Roanne Agglomération.

Néanmoins, le Président de la COPLER Hubert ROFFAT, lance un mouvement de résistance et une réunion des bureaux des 3 intercommunalités (Vals d'Aix et d'Isable, Pays d'Urfé, COPLER) va avoir lieu le jeudi 15 octobre 2015 à St Germain-Laval, sachant qu'aucune décision ne sera prise.

Le Maire va se rendre à une réunion du bureau des Maires mercredi 14 octobre 2015. A compter du 15 octobre, les communes et des communautés de communes pourront émettre des avis.

Il informe que la COPLER ne souhaite pas un regroupement avec Roanne Agglomération, mais envisagerait un regroupement avec la Communauté de Communes de Vals d'Aix et d'Isable et la Communauté de Communes du Pays d'Urfé.

S'agissant de Charlieu-Belmont, le projet ne prévoit pas de les inclure dans Roanne Agglomération pour l'instant, car leur périmètre a été redéfini récemment. Il leur faudrait attendre 2020 pour rejoindre Roanne Agglomération.

Olivier CARTET émet son opinion : selon lui, le bassin de vie de Pradines est incontestablement Roanne, en terme d'emploi, de services, de loisirs. Il lui semble logique que Pradines rejoigne le Grand Roanne. Charles BRUN approuve son point de vue . De plus, un autre regroupement des intercommunalités devrait avoir lieu en 2020.

Charles BRUN ajoute que l'enjeu d'un regroupement de Communauté de Communes porte sur le transfert de compétences.

Véronique FESSY demande comment Pradines pourrait sortir de la COPLER. Il lui a été répondu qu'une demande sera faite s'il y a lieu en Sous-Préfecture.

L'argument de la COPLER pour envisager un regroupement avec les 2 autres communautés de communes repose sur la ruralité des communes. Mais il reste à voir la taille des nouvelles intercommunalités et la représentativité de chacune des communes rurales.

Le Maire ajoute que :

- les enjeux politiques ressortent.
- le Préfet pourrait écouter tous les avis et seuls Pradines et Régny (en continuité territoriale et favorable au rattachement Grand Roanne) seraient rattachés au Grand Roanne.

Concernant les taxes (foncières et habitation), les habitants de Pradines, sur 2015, auraient payé moins d'impôts avec Roanne Agglomération qu'avec la COPLER.

Charles BRUN ajoute que si les 3 intercommunalités intégraient à moyen terme le Grand Roanne, 40 communes rurales seraient présentes et augmenteraient ainsi le poids des communes rurales dans le Grand Roanne.

A titre informatif, nous allons nous renseigner sur toutes les compétences des 3 communautés de communes, ainsi que leurs taux de taxe foncière, taxe d'habitation et la TEOM.

A l'issue des deux mois à compter du 15 octobre 2015, c'est le Préfet qui aura le dernier mot.

Après un tour de table de chacun des membres, le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à un rattachement à Roanne Agglomération.
Le Maire conclut que l'actualité de ce dossier sera abordée au prochain Conseil Municipal.

9. Eclairage public derrière Salle des fêtes & le cimetière

Par le Maire : Il fait état du rapprochement avec le Syndicat « SIEL » pour étude et devis afin d'envisager une prévision au budget primitif 2016.

10. 2^{ème} Courrier à Mr Dominique MULLER envoyé en Lettre Recommandée avec Accusé de Réception pour demande de remise en état d'un terrain en état de friche : à ce jour, nous n'avons pas eu pas de retour de l'accusé de réception.

11. Rayonnage bibliothèque : Fabrication par l'équipe de la bibliothèque, les fournitures ont été payées par la Mairie (de l'ordre de 100 €).

12. Démonstration de la Machine autolaveuse (salle des fêtes) le mardi 20/10/15 et mardi 27/10/15

13. Colis des anciens et/ ou repas :

Par le Maire et Chantal DELANGLE

Le Maire propose que la personne qui va au repas du Comité des Fêtes n'aura pas de colis, car la commune participera au financement.

Le Conseil Municipal, à 2 abstentions et 11 voix « pour », accepte cette proposition.

14. Pose des illuminations le Samedi 21.11.2015 à 08h00 par des membres du Conseil Municipal et des bénévoles de la commune.

15. Bilan de l'AG club la Joie de Vivre : Chantal DELANGLE fait part au Conseil des changements dans les membres du bureau suite à l'Assemblée Générale de Septembre 2015.

- Présidente : Thérèse KOTULA
- Présidente Adjointe : Simone MONCORGER
- Secrétaire : Jean VIGNAND.
- Secrétaire adjointe : Mme NAVEZ Marie-Claude
- Trésorière : Mme SEIGNERET Josette
- Trésorière adjointe : Jeannine DUPERRON.

Elle informe également que chaque membre du club doit payer une adhésion de 30 € par an.

16. La commémoration aura lieu le mercredi 11 novembre 2015 à 11H30.

17. Contrat Julien DANIERE de mai à mai pour le fauchage des fossés et le déneigement. La commune va faire l'acquisition d'une lame.

18. Voirie 2015 : Par Christophe CHATAL : Facture reçue pour la VC 6 : 8808,50 € (600 ml)+ VC 24 (310 ml) (5059,46 €) soit un total de 13 867,96 €TTC fait conjointement avec PERREUX.

19. Demande de prise de parole de Michel CORTIAL :

- pour expliquer le changement des directives du Progrès et les articles qui ne seront plus publiés.
- Information sur la conférence sur le monde de l'entreprise « Changer notre regard sur le chômage » le 05.11.2015 à 18h00 à la CCI de Roanne.

20. Prochain Conseil Municipal : mardi 17 Novembre 2015 à 20H30.